



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission des Finances du Conseil communal

**Objet : Préavis 09/2024 – Comptes 2023 /
Rapport complémentaire GH Piguet – AN Rochat et Centre sportif.**

*Au Conseil communal du CHENIT,
Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,*

Ce rapport complémentaire est lié aux éléments mentionnés en titre, qui pour des raisons essentiellement de délais n'ont pas pu être traités dans le rapport principal, ni dans la séance idoine. Il n'y a pas eu de séance spécifique, mais son étude a fait l'objet de contacts croisés avec un certains nombres d'interlocuteurs, mentionnés ci-après.

Les éléments à la base de ce rapport sont :

- 1) la préséance à l'assemblée générale du Centre sportif, dédié aux communes et principaux actionnaires.
- 2) Les rapports de fiduciaires de la Fondations Ami-Napoléon Rochat et de la Caisse de secours GH Piguet.
- 3) Divers échanges entre votre serviteur et :
 - a. M. Bertrand Meylan, Président de la Fondation ANR et conseiller municipal ;
 - b. Mme Françoise Reymond, Présidente de la caisse FGHP et conseillère communale ;
 - c. Mme Sonia Rovisco Pinto, Boursière communale et à ce titre caissière de ces deux institutions.
- 4) Les échanges au sein de la COFIN, composée de MM. Nicolas Guignard et Eric Rochat RV ; Christophe Piguet F3, ainsi que Didier Vaucher et le soussigné.

Centre sportif :

Pour rappel le centre sportif est une société anonyme majoritairement en mains des communes de La Vallée et dans laquelle La Commune du Chenit est elle-même actionnaire majoritaire. Lors de l'assemblée générale, une seule personne vote pour ledit actionnaire. Cette personne doit être un.e municipale qui n'est pas membre du conseil d'administration. C'est actuellement Mme Isabelle Piguet qui assume cette fonction. Quant aux administrateurs, ce sont MM. Olivier Baudat et Bertrand Meylan qui y siègent pour Le Chenit.

La préséance communale a pour objectifs de présenter les comptes, de répondre aux différentes questions qui peuvent survenir et finalement de donner les consignes de vote à la déléguée communale, pour se faire il serait souhaitable de connaître l'ordre du jour de l'AG.

Le Centre sportif a vécu une période agitée, entre de gros mouvements à la Direction et au sein de son personnel. Aujourd'hui, M. François Victor, directeur, nous a présenté des actions et des chiffres, ainsi qu'une stratégie d'avenir pour le CSVJ. Cette dernière est soutenue par le Président

du CA, M. Patrick Cotting, ainsi que le Conseil dont nos représentants mentionnés précédemment. Nous avons apprécié l'ouverture d'esprit, la clarté dans les explications fournies. Des réformes structurelles ont été apportées et une meilleure analyse des aspects chiffrés (comptes, énergies, consommations diverses) est en train d'être implémentée.

La délégation communale était comme le prévoit la convention du Centre sportif, représentée des municipaux non-membres du CA, ainsi que des membres des commissions de finance et de gestion (historiquement une seule commission). Je tiens à remercier toutes les personnes précitées pour leur présence, en effet c'est l'occasion pour cette délégation de passer en revue la situation du CSVJ et indirectement de faire le point sur les sommes très conséquentes consenties par La Commune pour le Centre Sportif Vallée de Joux.

Fondation AN Rochat et Caisse de secours GH Piguet :

C'est volontairement que nous regroupons ces deux éléments, car bien que statutairement totalement indépendants, ils ont une très grande proximité tant dans leurs objectifs que dans leurs gestions.

La Caisse de secours Piguet est propriétaire des chalets « du Chef » et « des Esserts » sur les hauts du village de L'Orient. Ses charges ont été la distribution de dons selon ses statuts, ainsi que les réfections et l'entretien des chalets, pour cette année, principalement celui du Chef. Une charge nous a interpellé, il s'agit des impôts, il paraît étonnant qu'une institution de bienfaisance, avec des résultats négatifs paie autant d'impôts... Du côté des revenus il y a les locations aux amodiataires et la vente de bois, cette dernière fluctue énormément selon le cours de ce dernier.

La Fondation Rochat est détentrice essentiellement d'actions au sein de la Banque Cantonale Vaudoise. C'est par les dividendes de ses actions et quelques intérêts bancaires qu'elle tire l'essentiel de ses revenus. Du côté de ses charges, elle effectue des dons conformément à ses statuts. En outre, en 2022 et 2023, elle a effectué des versements exceptionnels, à chaque fois de CHF 130'000.- en faveur de l'acquisition d'un scanner pour le Pôle Santé Vallée de Joux. La COFIN en prend acte, favorable sur le principe, nous constatons que cela a entamé sérieusement le capital.

Ces deux institutions sont très anciennes et doivent respecter leurs statuts et par là, la volonté de leur fondateur. Cela dit, chacune d'entre elles nécessite un travail de la part de leur comité respectif, de la bourse communale, ainsi qu'un rapport de fiduciaire d'un peu plus de CHF 1'000.- chacun. Des évolutions se sont déjà produites, nous avons notamment encouragé une reprise des Comptes par la bourse communale, ce qui est fait avec grande satisfaction. Les Comités respectifs échangent, également avec les actions de la Fondation d'entraide familiale et c'est une excellente chose. L'étape suivante serait un rapprochement plus formel sous une forme ou une autre, ce que nous encourageons avec l'appui de La Municipalité, pour trouver dans le cadre légal, les synergies, regroupements ou toute possibilité d'efficience réalisables.

Arrivée au terme de l'étude complémentaire de ce préavis, la Commission permanente des Finances du Conseil Communal remercie ses différents interlocuteurs cités au cours de ce préavis pour leur travail précieux et vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs à accepter les comptes de la Fondations AN Rochat et GH Piguet.

Le Brassus, le 16 juin 2024.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, président.